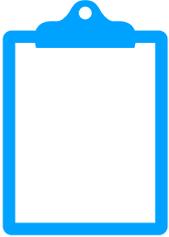


Les documents nécessaires

Penser à amener « le passeport ambulatoire » le jour de votre intervention. Il comprend les documents suivants qui seront lus, remplis et signés :



- Le consentement éclairé
- L'autorisation d'opérer signée par les deux parents pour les mineurs. Selon les situations familiales, apporter les justificatifs (livret de famille, jugement de divorce)
- Le livret de l'ambulatoire sur les conditions de l'anesthésie
- Les examens sanguins, les radios, scanner ou IRM
- Si le patient est sous tutelle : apporter le jugement de tutelle et l'autorisation d'opérer signée du tuteur

Le fonctionnement du service

Vous allez être accueilli sur des fauteuils de repos, dans des salons communs. Votre accompagnant ne peut pas être présent auprès de vous mais pourra attendre dans la salle d'attente du service

Votre sortie sera validée par la visite de votre chirurgien et l'heure est donnée par l'anesthésiste

Une cafétéria est à la disposition des accompagnants dans le bâtiment

Pour les enfants : la présence de la fratrie n'est pas autorisée. La présence d'un des 2 parents est exigée pendant toute la durée de l'hospitalisation. Si les 2 parents sont présents, un seul à la fois peut rester directement auprès de l'enfant (avec possibilité de se relayer), l'autre parent restant dans la salle d'attente

Les conditions de retour à domicile demandées

Prévoir de repartir accompagné d'un adulte pour la sortie. Le retour à domicile se fait en véhicule personnel, à la condition que la personne opérée ne soit pas celle qui conduit

Ne pas être seul au domicile la nuit qui suit l'intervention

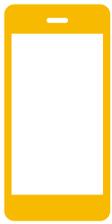
Si vous habitez loin de l'hôpital : il existe une possibilité de prise en charge pour les nuits pré et/ou post opératoires (2 nuits maximum) à la maison hospitalière (05 56 24 22 34) qui est une structure hôtelière non médicalisée sur le site du CHU, pour vous et votre accompagnant. La réservation est indispensable et doit se faire idéalement lors de votre consultation pré-opératoire avec le chirurgien.

Si l'intervention a lieu sous anesthésie générale, le retour doit impérativement se faire en voiture (transports en commun interdits)

Pour les personnes venant en VSL, le bon de transport doit impérativement être réalisé avant l'hospitalisation et ne pourra pas être fait le jour-même, conformément à la réglementation

Pour les enfants de moins de 10 ans rentrant au domicile en véhicule personnel, 2 adultes sont nécessaires dont un des 2 parents





La veille de votre intervention

Vers 18h, vous recevrez un SMS qui va vous donner votre heure de convocation pour le lendemain matin, les heures de jeûne et toutes les informations d'hygiène

Pour les enfants : vérifier l'absence de poux. Si l'enfant tousse ou a de la fièvre vous pouvez joindre le service au **05 56 79 54 75**

Le jour de votre intervention



Penser à amener vos traitements médicamenteux et votre ordonnance

Faire douche et shampoing avec vos produits personnels le matin de l'intervention

Pas de gel, parfum, vernis, maquillage ou bijoux

Il n'est pas utile d'amener des objets de valeur

Pour les enfants : Amener le carnet de santé, un doudou propre, une tétine. Pour les plus jeunes enfants, prévoir son lait infantile ou le repas de votre enfant. Privilégier des aliments simples et mous, faciles à manger (ex: pâtes, purée, etc...)

*Service de chirurgie ambulatoire (ORL, ophtalmologie, chirurgie maxillo-faciale, chirurgie plastique)
Groupe Hospitalier Pellegrin, CHU de Bordeaux, Centre François-Xavier Michelet, bâtiment B 2ème étage
Place Amélie Raba-Léon, 33000 Bordeaux.
Tel : 05 56 79 54 75*